



Paris, le 5 Juillet 2021

Monsieur Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation nationale
110, Rue de Grenelle
75007 Paris

Monsieur le Ministre,

Vous venez de proposer de simplifier le contrôle continu du baccalauréat général et technologique en supprimant les évaluations communes et en donnant donc un poids plus important aux moyennes des bulletins puisqu'elles représenteront 40% des coefficients du baccalauréat.

Les enjeux sont importants pour les élèves et pour les enseignants. Il ne faut pas en minimiser la portée, vu le poids symbolique du bac général dans la société française et le poids réel du contrôle continu dans le parcours des élèves, en particulier au moment de l'orientation dans le supérieur. La « simplification » du contrôle continu au baccalauréat doit être l'occasion d'améliorer sa fiabilité et son équité tout en conservant une diversité de pratiques pédagogiques. Cela passe par un travail collectif dans les conseils d'enseignement pour identifier les exigences et les souplesses indispensables qui doivent être partagées par tous. De ces réflexions doit découler un projet d'évaluation validé par le conseil pédagogique et présenté en conseil d'administration.

Pour que ce projet soit pertinent et accepté, il devra distinguer clairement l'évaluation pour les apprentissages, évaluation formative, sur laquelle ne doit pas peser le poids du baccalauréat et l'évaluation des apprentissages, évaluation sommative, qui, elle, peut avoir une finalité certificative. Ce projet collectif, connu de tous, y compris des élèves et

des familles, permettra de protéger chaque enseignant des pressions des élèves, des parents et de l'institution, pour ces évaluations à fort enjeu. En résumé, ce cadre partagé sera à la fois une protection et un gage de qualité de l'évaluation certificative. Il laissera toute liberté à l'enseignant de conduire les évaluations formatives comme il l'entend.

Monsieur le Ministre, le projet est complexe et exigeant. Il nécessite un engagement fort de tous les personnels dans le travail collectif. Or, ce travail collectif est difficile à faire vivre dans les lycées : les temps communs sont inexistantes au vu de la complexité des emplois du temps et des services alourdis par les heures supplémentaires. C'est pourquoi nous vous demandons d'annoncer au Conseil Supérieur de l'Education du 8 juillet que deux demi-journées seront libérées dans tous les lycées en septembre-octobre pour travailler collectivement à l'élaboration du projet d'évaluation. Nous attirons également votre attention sur le fait que la suppression des évaluations communes ne doit pas se traduire pour les enseignants concernés par une perte de revenus alors que leurs responsabilités s'alourdissent. Nous exigeons le maintien d'une indemnité de contrôle continu dont le montant devra à minima compenser la perte des indemnités d'examens engendrée par la suppression des épreuves terminales.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.



Stéphane Crochet

Secrétaire Général

Copie à Mme la Conseillère Sociale et à M. Le Directeur général de l'enseignement scolaire